



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE
SCHS – UTS – 2025/00127 AM N° 93

Arrêté d'évacuation et d'interdiction d'habiter du logement sis à Tourcoing 9 Place de la Victoire – Etage 3

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

Considérant que Monsieur Jérôme DEBORGGRAEVE Inspecteur de Salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé de Tourcoing a constaté le 21 février 2025, l'état du logement situé 9 Place de la Victoire Etage 3 à Tourcoing induisant un danger grave et imminent pour la santé et la sécurité de ses occupants et de toute personne susceptible de pénétrer dans l'immeuble ;

Considérant que le logement situé 9 Place de la Victoire Etage 3 à Tourcoing présente un danger imminent pour la santé ou la sécurité de ses occupants et de toute personne susceptible de pénétrer dans l'immeuble pour les raisons suivantes :

- La mezzanine n'est pas sécurisée par la pose d'un garde-corps ;
- L'escalier menant à la mezzanine n'est pas sécurisé, des marches se désolidarisent du limon rendant celles-ci dangereuses (l'une d'elle est cassée) ;
- Les eaux usées du logement ne s'évacuent plus correctement ;
- Le cabinet d'aisances et la douche ne sont plus utilisables en raison des problèmes d'évacuation.

Considérant que parallèlement, il est proposé à la Préfecture du Nord la prise d'un arrêté préfectoral en vertu des articles L511-19 et suivants du Code de Construction et de l'Habitation et que les délais administratifs incompressibles de la mise en œuvre de cette procédure ne sont pas compatibles avec l'urgence absolue de la situation nécessitant d'empêcher l'occupation du logement de manière immédiate ;

Considérant qu'il convient, sans délai et sur le fondement de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'évacuer et d'interdire à l'habitation le logement 9 Place de la Victoire Etage 3 à Tourcoing, propriété de COEMAN - DEPOORTERE Micheline Josette Jeaninne domiciliée 13 Allée des Buissonnières 59910 Bondues et Monsieur LIETAR Michael Jean Jacques domicilié 45 rue Jules Watteeuw 59200 Tourcoing.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Il est ordonné l'évacuation sans délai et l'interdiction d'habitation de l'immeuble sis 9 Place de la Victoire Etage 3 à Tourcoing, référence cadastrale HO0011, propriété de Madame COEMAN - DEPOORTERE Micheline Josette Jeaninne domiciliée 13 Allée des Buissonnières 59910 Bondues et Monsieur LIETAR Michael Jean Jacques domicilié 45 rue Jules Watteuw 59200 Tourcoing.

ARTICLE 2 : Cette interdiction est d'application immédiate. Elle ne pourra être levée qu'après constatation sur place, par le Service communal d'Hygiène et de Santé de Tourcoing, de la réalisation des travaux nécessaires à la suppression des risques sanitaires dans l'immeuble, à savoir :

- La sécurisation de la mezzanine ;
- La sécurisation de l'escalier menant à la mezzanine ;
- La remise en service des installations d'évacuation des eaux usées ;
- La remise en service des cabinets d'aisances et de la douche ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires concernés par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification dudit arrêté.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire de Police de TOURCOING sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le Commissaire de Police de TOURCOING, Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.



Par délégation du Maire

Jean-Marc VANGILVIN

Conseiller Municipal Délégué en charge
de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,
de la Police Funéraire et de l'Etat Civil
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le **21 FEV. 2025**

Publié sur le site de la Ville le **21 FEV. 2025**